



Séance du 27/05/2025
Délibération N°270525/03

Nombre de membres en exercice :	47
Présents : ...	36
Excusés :	3
Pouvoirs : ...	8
Votants : ...	44

Le **27 mai 2025 à 20h30**, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 21 mai 2025, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à BAHUS-SOUBIRAN.**

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, , POMIES Claude, LAFFITTAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, BARON Chrystelle, PELLARINI Philippe, MALHERBE Bernard, DARRIEUMERLOU Nathalie, MARTI Jérémy, GACHIE Florence, SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DEHEZ Gérard, DUCONGE Joëlle, SAINT GENEZ Daniel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, LAFARGUE Lionel, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, SAINT GERMAIN Dominique, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, SILVEIRA MORAIS Philippe, MARQUE Michel, LABORDE Benoît.

Excusés : DUBOSC Sonia, BOP Philippe, ROUABLE Hervé,

Pouvoirs : ASSIBAT Marie à DARRIEUMERLOU Nathalie,
MECHIN Isabelle à LAFFITTAU Corinne,
BARRAUD Danielle à BARON Chrystelle,
MARTIN Didier à BARRAILH LAFARGUE Vincent,
CAZABAN Yves à GACHIE Florence,
CASTAING Marie Laurence à BERDOULET Cédric,
CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert,
MADER Karl à SAINT GERMAIN Dominique,



Objet : Convention de mise à disposition de locaux à l'association ALLA

Vu les statuts de la Communauté de communes, notamment la compétence relative à l'organisation et au fonctionnement des accueils périscolaires et au fonctionnement d'équipements d'accueil périscolaire et extrascolaire.

Vu la convention en date du 1^{er} janvier 2002, visée en Préfecture le 5 novembre 2002 de mise à disposition des bâtiments scolaires de la commune de Lannux à la Communauté de communes du Leez et de l'Adour,

Vu les dispositions de l'article L. 5211-41-3 du CGCT qui assurent la continuité de ces contrats en prévoyant leur transfert à l'EPCI issu de la fusion, qui poursuit leur exécution dans les conditions initiales,

Considérant que les missions exercées par l'Association Laïque des Accueils de Loisirs Educatifs (ALLA) en matière d'accueil de loisirs sans hébergement sur les temps périscolaires et extrascolaires et d'actions de soutien à la parentalité sur le territoire communautaire nécessitent l'utilisation d'un local à Lannux,

Considérant que la convention arrive à échéance au 5 juillet 2025,

Il est proposé de signer une convention de mise à disposition de locaux à l'association ALLA sur le site de l'accueil de loisirs de Lannux pour la période du 6 juillet 2025 au 31 août 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition de locaux à l'association ALLA pour la période du 6 juillet 2025 au 31 août 2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le président
Philippe BRETHERS